



Code de bonne conduite

Code de bonne conduite

Préambule

Dans notre slogan « HOME OF VALUES » (AU CŒUR DES VALEURS), nous unissons tout ce qui définit nos actions et nos comportements : nos quatre valeurs essentielles de curiosité, de simplicité, d'humanité et d'unité constituent les fondations de notre culture d'entreprise. Elles marquent notre travail au quotidien, nos contacts respectueux entre nous et nos relations avec notre clientèle, nos partenaires commerciaux et la société tout entière.

Nous encourageons la curiosité en faisant preuve d'ouverture pour les nouvelles idées et les nouveaux défis, et en nous formant en continu. Nous visons la simplicité dans nos process et notre communication afin de travailler plus efficacement et de faire le maximum pour notre clientèle. Nous vivons l'humanité en traitant chaque personne avec respect et dignité, indépendamment de sa position ou de son rôle dans l'entreprise. Nous faisons preuve d'unité en travaillant en équipe et en nous soutenant mutuellement pour atteindre des objectifs communs.

« Nous créons des valeurs. Pour rendre la vie plus simple et plus sûre. » Cette vision stratégique nous sert de référence dans chacune de nos actions et de nos décisions ; elle nous rappelle que nous devons assumer nos responsabilités vis-à-vis de notre personnel, de nos partenaires commerciaux et de la société tout entière. En même temps, notre mission nous pousse à concrétiser cette vision : « Nous concevons des solutions enthousiasmantes en nous appuyant sur des technologies et des services innovants. Notre sens de l'humain et de la simplicité nous permet d'appréhender l'avenir avec curiosité. Nous sommes ancrés localement et connectés globalement, ensemble nous cultivons les valeurs – de mesure aussi bien qu'humaines. VEGA est HOME OF VALUES. »

En complément de nos valeurs essentielles, notre travail et nos décisions s'appuient sur nos objectifs d'entreprise : une croissance saine, un développement durable et une responsabilité sociétale qui constituent la base de notre succès à long terme.

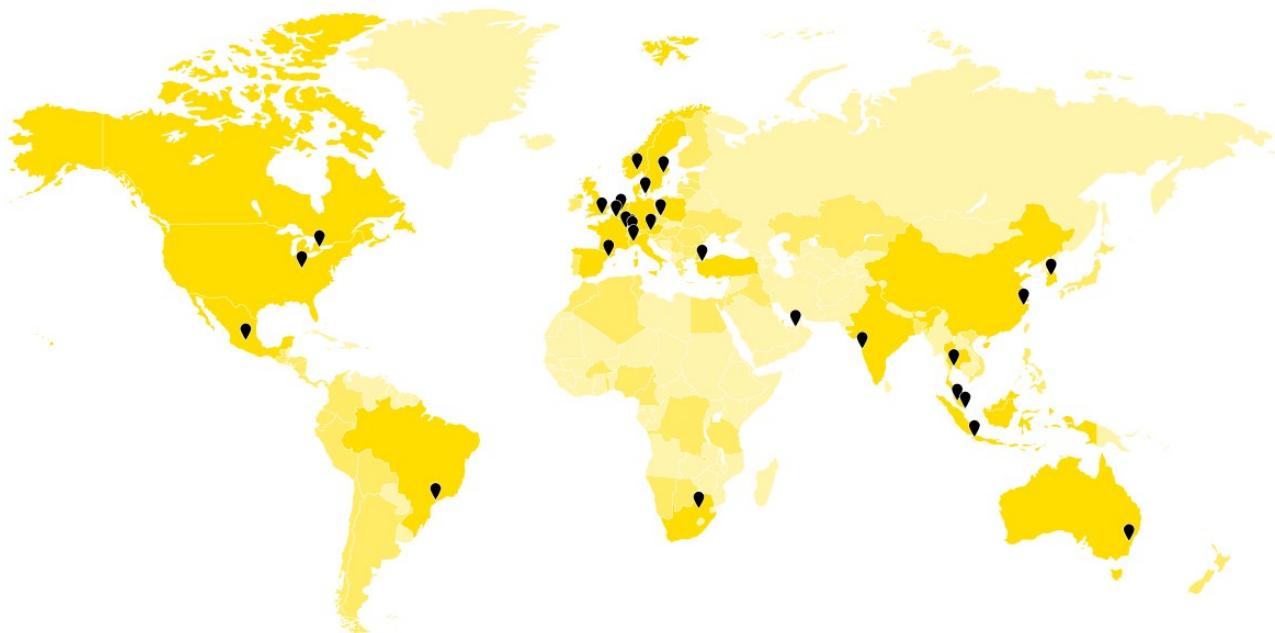
Ces principes ne sont pas des paroles en l'air, mais une réalité vécue, et font partie intégrante de notre identité. Le Code de bonne conduite que voici traduit nos valeurs en attentes et en règles concrètes afin que nos actes soient authentiquement ancrés au cœur de ce HOME OF VALUES, et que nous prenions des décisions responsables. Il sera régulièrement réévalué et complété pour offrir un guide clair en matière de compliance. Nous encourageons et invitons chaque membre du personnel à faire part de ses inquiétudes et à signaler d'éventuels écarts de conduite en toute confiance et sans craindre de conséquences négatives. Aucune infraction au Code de bonne conduite n'est tolérée, et tout signalement sera traité en conséquence pour que nos valeurs et nos principes restent visibles dans tous les aspects de nos actions.

Isabel Grieshaber

Associée-gérante

Markus Kniesel

Directeur



Champ d'application

Le présent Code de bonne conduite décrit les principes qui s'appliquent de manière obligatoire à chacune et chacun d'entre nous chez VEGA, que ce soit la direction, les cadres ou tous les autres membres du personnel. Nos partenaires commerciaux sont également tenus de respecter et de soutenir ces valeurs et normes de comportement dans leur coopération avec VEGA.

Les principes décrits ici constituent les fondements impératifs de notre activité à l'échelle mondiale et s'appliquent à toutes les filiales de VEGA.

Le respect du contenu de ce Code de bonne conduite relève de la responsabilité de chaque membre du personnel. Les cadres et le personnel dirigeant jouent ici un rôle particulier, en créant un environnement professionnel qui permet d'intégrer ces principes, en favorisant leur application et en soulignant leur importance dans le quotidien de l'entreprise.

Éthique de la direction d'entreprise et normes internationales

Nous suivons les principes éthiques de la direction responsable d'entreprise et nous nous appuyons sur des normes internationales reconnues, notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Suivant ces directives, nous adhérons aussi à un principe de précaution fondé sur le risque en matière de droits humains.

Par ailleurs, nous tenons compte des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (*UN Global Compact*) en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption et nous nous engageons, par notre activité, à contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Respect des lois

Le respect de toutes les lois, réglementations, ordonnances officielles et directives internes est pour nous un principe central de l'action responsable. Nous nous efforçons de toujours comprendre les exigences légales, de les respecter et d'en tenir compte dans toutes nos décisions quotidiennes.

Chaque membre du personnel doit connaître les dispositions légales et internes s'appliquant à son activité et de les respecter. Sachant que le cadre légal peut varier d'un pays ou d'un secteur de l'entreprise à un autre, nous favorisons un environnement dans lequel il est toujours possible de poser ouvertement des questions ou d'exprimer ses incertitudes en matière de compliance.

Nous ne tolérons aucune infraction au droit en vigueur ou aux directives internes. Toute violation peut avoir des conséquences professionnelles ou engager la responsabilité de la personne contrevenante.



Prévention de la corruption et de la fraude

La corruption est un abus de pouvoir à son propre profit ou au profit d'autrui qui cause des dommages à des tiers ou à l'intérêt général. Nous considérons comme inacceptable aussi bien la corruption active – c'est-à-dire le fait de proposer,

de promettre ou de garantir des avantages afin d'orienter une décision – que la corruption passive – c'est-à-dire le fait de demander, de se laisser promettre ou d'accepter des avantages. De même, nous refusons strictement toute forme de fraude, de malversation ou autre influence déloyale.

Notre organisation suit à cet égard une politique claire de tolérance zéro. Dans les relations avec l'administration, les autorités et les services publics, nous appliquons des critères particulièrement stricts : les « paiements de facilitation » sont expressément interdits. Les accords et versements de commissions doivent être justifiables et proportionnés aux prestations effectuées par un partenaire commercial ; ils feront l'objet d'un examen soigneux et seront intégralement documentés.

Nous encourageons la transparence et la sensibilisation de notre personnel par une communication ouverte et des mesures d'information ciblées. Le moindre doute ou indice de corruption ou de fraude doit être immédiatement signalé aux personnes responsables en interne. Toute infraction fera l'objet d'une enquête approfondie et entraînera les sanctions disciplinaires, professionnelles, voire judiciaires adéquates.

Invitations et cadeaux

L'échange de petits cadeaux et d'invitations réciproques entre partenaires commerciaux est admis dans le cadre de l'entretien des relations, conformément aux us et coutumes du pays concerné. On considère comme des cadeaux des avantages matériels aussi bien qu'immatériels, tels que des commissions, des rabais ou des remises sur l'achat de biens et de services à titre privé. Les cadeaux en espèces sont en principe interdits.

Nous veillons à ce que les invitations ou les cadeaux restent dans un cadre professionnel justi-

fiable, soient conformes à la législation ou à la réglementation en vigueur, d'une valeur raisonnable (par exemple stylos, calendriers ou autres articles publicitaires), n'impliquent aucune obligation de réciprocité et n'entraînent aucune influence sur les décisions commerciales.

Toute offre de cadeau ou invitation inadaptée doit être immédiatement signalée à la hiérarchie. En cas d'incertitude, nous nous concerterons au préalable avec la direction concernée ou avec le service chargé de la compliance.

Conflits d'intérêts

Il existe un conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés d'une personne entrent ou semblent entrer en contradiction avec les intérêts professionnels de notre organisation et risquent de nuire à une prise de décision objective et responsable.

Tout conflit d'intérêt réel ou potentiel doit être révélé immédiatement. Une transparence totale est ici obligatoire. Les décisions d'entreprise ne doivent pas être influencées par des intérêts privés ni donner l'impression d'une telle influence.

Toute activité annexe ou engagement professionnel externe doit être révélée et faire l'objet d'une autorisation préalable.

Chaque membre du personnel doit signaler rapidement de possibles conflits d'intérêts au service RH, à sa direction ou au service chargé de la compliance. Toute infraction à ces principes peut entraîner les conséquences professionnelles ou juridiques appropriées.

Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent consiste à introduire dans le circuit économique légal des sommes d'argent et autres actifs provenant d'activités délictuelles afin de masquer leur origine. Le financement du terrorisme désigne la mise à disposition d'argent ou d'autres moyens pour soutenir des activités ou des associations terroristes. Même une participation involontaire peut être punissable.

Pour éviter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, nous contrôlons les risques liés à nos partenaires commerciaux afin de nous assurer que ceux-ci agissent de manière fiable, qu'ils respectent la législation en vigueur et que leurs moyens proviennent de sources légales. Nous nous efforçons de travailler exclusivement avec des entreprises dignes de confiance et respectueuses de la loi.

Nous garantissons des flux de paiement transparents et traçables. Les recettes sont comptabilisées dans les plus brefs délais et clairement affectées aux prestations correspondantes. Nous n'acceptons pas les paiements en espèces pour le règlement des factures.

Notre objectif est de réduire les risques à un minimum et de nous assurer que les affaires réalisées avec VEGA ne sont pas détournées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

Droit du commerce extérieur et sanctions

Nous sommes une entreprise d'envergure internationale et nous respectons les dispositions ainsi que les sanctions relatives au commerce extérieur car, pour nous, le libre commerce dans le respect du droit en vigueur est un principe fondamental.

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous respectons les embargos décrétés contre les pays, les personnes et les organisations ainsi que les restrictions à l'exportation de certains produits. Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour faciliter le respect de ces dispositions et nous contribuons à éviter les infractions.

Nous attendons de nos partenaires le même respect de toutes les règles et restrictions applicables ainsi qu'un comportement conforme à la loi et à la compliance.

Conformité fiscale et douanière

En tant qu'entreprise active à l'échelle mondiale, nous sommes conscients de nos responsabilités fiscales et douanières. Nous nous engageons à respecter toutes les lois fiscales nationales et internationales ainsi que les normes et les principes reconnus.

Nous renonçons à toute stratégie agressive d'optimisation fiscale et douanière ainsi qu'à toute forme d'abus de droit, et nous payons taxes et impôts là où a réellement lieu la création de valeur économique. Nos structures internes et nos process permettent le calcul, la déclaration et le règlement complets, corrects et ponctuels de toutes nos obligations en matière d'impôts et de droits de douane.

Nous prenons les mesures adéquates pour déterminer à temps les risques fiscaux et douaniers afin d'éviter ou de résoudre les infractions aux règles. Pour cela, nous entretenons notamment une étroite coopération avec les autorités responsables et nous respectons les obligations légales de signalement. Nous poursuivons systématiquement les infractions qui peuvent entraîner des conséquences juridiques ou organisationnelles.

Conditions de travail équitables

Notre engagement à respecter les droits humains inclut également les huit normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous adhérons à leurs principes afin de garantir des conditions de travail équitables et humaines à tous les membres du personnel de VEGA.

Égalité et inclusion

Notre organisation s'engage à suivre le principe de l'égalité des droits et des chances ainsi que la diversité (*Diversity, Equity & Inclusion*). Nous respectons et encourageons les droits de tous les membres du personnel indépendamment de leur sexe, de leur origine, de leur couleur de peau, de leur religion, de leur philosophie, de leur âge, de leur orientation sexuelle, de leur situation de handicap ou de toute autre caractéristique personnelle.



Sur nos sites en Allemagne, les dispositions de la législation allemande sur l'égalité de traitement (*Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz*, AGG), basée sur les directives européennes anti-discrimination, s'appliquent. Dans nos filiales internationales, nous nous appuyons au minimum sur les lois nationales en vigueur ainsi que sur les principes internationaux reconnus en matière d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Nous créons un cadre garantissant l'égalité des chances d'évolution pour tout le personnel et favorisant l'accession des femmes à des postes de direction. Outre des mesures pour un développement ciblé des potentiels individuels, des modèles flexibles de temps de travail contribuent à renforcer durablement la compatibilité entre vie de famille et vie professionnelle.

Par inclusion, nous comprenons la participation égale de toutes les personnes à la vie professionnelle. Nous favorisons un environnement dans lequel les différences sont considérées comme une richesse, et où personne n'est désavantagé en raison d'un handicap, de problèmes de santé ou autres caractéristiques personnelles.

Nous ne tolérons aucune discrimination, aucun harcèlement ni aucune forme d'inégalité et nous les refusons expressément. Nous mettons en œuvre des mesures appropriées pour éviter les infractions et pour garantir une coexistence respectueuse et valorisante.

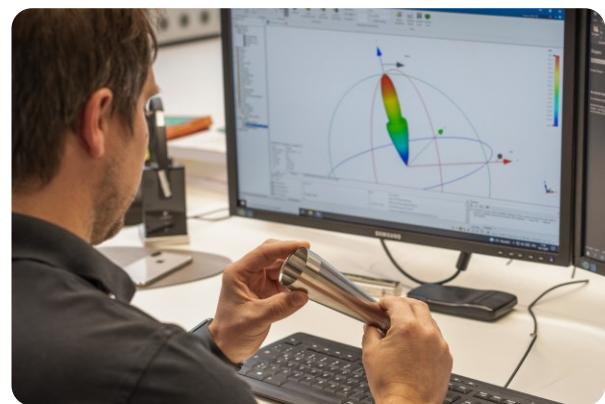
Interdiction du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage moderne

VEGA applique une politique stricte de tolérance zéro et s'engage à respecter les normes internationales reconnues dans le combat contre le travail forcé, le travail des enfants et la traite d'êtres humains. Toute forme d'esclavage moderne est inacceptable.

Nous refusons strictement toute forme de travail des enfants et respectons les Conventions internationales de l'Organisation internationale du travail (OIT n° 138 et 182) ainsi que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Il est interdit d'employer des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal minimum. Les mineurs ayant l'âge légal pour travailler ne doivent pas effectuer de tâches dangereuses ou néfastes pour la santé.

De plus, nous refusons strictement toute forme de travail forcé ou obligatoire et nous nous engageons à respecter les Conventions de l'OIT n° 29

sur le travail forcé et n° 105 sur l'abolition du travail forcé. Aucune personne ne doit être contrainte de travailler, que ce soit sous la menace, par la force, la servitude pour dette, la traite d'êtres humains, l'intimidation ou la privation de documents d'identité ou de salaire. Toute relation de travail doit reposer sur une décision volontaire et intégrer le droit d'y mettre fin sous condition d'un préavis raisonnable.



VEGA s'engage en outre à prendre des mesures appropriées pour prévenir et combattre le travail forcé et l'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Pour cela, l'entreprise effectue régulièrement des analyses de risques afin de détecter à temps les risques potentiels pour les droits humains, et prend les mesures correctives adéquates en cas de signes d'infraction.

Temps de travail et rémunération

Notre organisation s'engage à respecter toutes les dispositions légales en vigueur en matière de temps de travail, de rémunération et de droits des travailleuses et des travailleurs. Nous veillons à respecter les durées maximales autorisées, les temps de repos et les pauses, et à gérer de manière transparente les heures supplémentaires.

Une rémunération équitable et adaptée est à nos yeux essentielle. Conformément à la Convention OIT n° 100 de 1951, nous militons pour une égalité de rémunération à travail égal. Nous veillons à

ce que les salaires soient au moins égaux aux minimums légaux ou syndicaux, et nous accordons une grande importance à la transparence et à la traçabilité des décomptes de salaire.

En outre, nous offrons des prestations sociales et supplémentaires favorisant le bien-être et la sécurité sociale de notre personnel. Nous accordons une priorité maximale à la protection des droits des travailleuses et des travailleurs, et nous nous engageons activement à offrir des conditions de travail équitables, sûres et respectueuses.

Sécurité au travail et protection de la santé

Nous respectons toutes les exigences légales et réglementaires en vigueur en matière de sécurité au travail et de protection de la santé afin de garantir un environnement professionnel sûr et sain. Notre stratégie de sécurité s'appuie sur des mesures préventives, des formations régulières et la sensibilisation de tous les membres du personnel. Les équipements de protection individuelle (EPI) sont mis à disposition en fonction des besoins et utilisés correctement. En outre, nous encourageons activement la santé physique et mentale de notre personnel.

Les cadres doivent ici donner l'exemple en définissant les standards, en veillant à leur application et en encourageant une culture de la sécurité dans laquelle chaque membre du personnel assume sa part de responsabilité. Nous encourageons tout le personnel à s'exprimer ouvertement sur les risques et à contribuer à l'amélioration continue de la sécurité au travail.

Développement durable

Le développement durable est un objectif central auquel nous travaillons en continu, en l'ancrant progressivement dans tous les secteurs et processus de l'entreprise. Nous nous engageons à

intégrer systématiquement des aspects écologiques, sociaux et éthiques dans toutes les décisions et tous les processus au sein de l'entreprise, ainsi que dans toute la chaîne de création de valeur et d'approvisionnement. Nous accordons une importance particulière à la gestion responsable des ressources naturelles et à la protection du climat, et nous encourageons les innovations durables. Nous considérons l'économie durable comme un facteur essentiel pour assurer le succès de l'entreprise à long terme et pour apporter une valeur ajoutée à la société.

Le développement durable dans la chaîne d'approvisionnement

L'action durable fait partie intégrante de nos processus d'achat et marque nos relations avec nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Nous attendons de ceux-ci qu'ils respectent des normes éthiques, sociétales et écologiques comparables à celles qui sont ancrées dans nos propres comportements et dans le présent Code de bonne conduite. Tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, nous appliquons un principe de précaution fondé sur le risque (en anglais : *due diligence*) et nous adaptons nos mesures au type, au degré de gravité et à la probabilité des risques identifiés.



Pour garantir l'application de ces principes, nous contrôlons régulièrement le respect de nos

propres exigences et des dispositions applicables conformément à la législation en vigueur et aux normes reconnues à l'échelle internationale.

Acquisition responsable de matières premières

Notre organisation s'engage à faire preuve de responsabilité dans ses achats de matières premières, dans le but d'éviter les minéraux dits « de conflits » et les matières premières provenant de régions à haut risque. Il est crucial d'assurer la transparence tout au long de notre chaîne d'approvisionnement afin de garantir le respect des droits humains ainsi que des normes sociétales et écologiques.

Avec nos fournisseurs, nous nous efforçons de favoriser des processus d'achat durables et de réduire à un minimum les risques environnementaux et sociaux. Des évaluations et audits à intervalles réguliers contribuent à l'amélioration continue de nos process et au respect d'exigences éthiques élevées.

Protection de l'environnement et des ressources

Nous nous engageons à respecter toutes les lois, directives et normes reconnues à l'échelle internationale qui s'appliquent à nous en matière d'environnement, et nous nous appuyons sur les principes de développement durable définis dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992).

Nous nous efforçons de faire un usage durable des ressources et nous mettons en œuvre des mesures réduisant systématiquement la consommation d'eau, les émissions et les déchets. Nous encourageons activement l'utilisation d'énergies renouvelables. Lors de nos achats, nous appliquons des critères écologiques pour bâtir des relations durables avec nos fournisseurs et assumer

nos responsabilités en matière de protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Nous organisons régulièrement des formations, des sessions d'information et des mesures de sensibilisation à l'attention de tous les membres du personnel pour favoriser un comportement respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de notre système de gestion de l'environnement, nous définissons des mesures ciblées en fonction des risques spécifiques à l'entreprise pour réduire les effets négatifs sur l'environnement, et nous suivons leur mise en œuvre. Nous mesurons systématiquement nos performances environnementales à l'aide de chiffres caractéristiques, nous publions des rapports transparents dans notre déclaration environnementale et nous faisons régulièrement valider nos processus par des intervenants extérieurs afin de garantir une amélioration continue.

Gestion des ressources et des biens de l'entreprise

Nous utilisons et traitons les ressources et les biens de l'entreprise tels que les outils de travail, le mobilier, l'équipement informatique et la propriété intellectuelle avec prudence et responsabilité. Nous protégeons ces valeurs contre les abus et nous les utilisons exclusivement à des fins légitimes et dans l'intérêt de l'entreprise. Nous utilisons les consommables de manière économique et efficace.



Responsabilité sociétale

En tant qu'entreprise d'envergure internationale aux racines régionales, nous reconnaissons notre responsabilité sociétale, en particulier dans les régions où nous travaillons. Au sein de structures transparentes aux responsabilités clairement définies, nous soutenons des projets qui correspondent à nos valeurs d'entreprise sans en attendre de contrepartie.

Toutes les subventions sont attribuées conformément à des règles internes claires qui reflètent nos standards éthiques et correspondent aux dispositions légales en vigueur.

VEGA applique le principe de neutralité politique et de réserve. Par conséquent, nous ne soutenons aucun parti politique, aucune organisation ou structure à but politique clair, et nous ne soutenons aucun candidat à une fonction publique, directement ou indirectement.

Si des membres de notre personnel participent à des activités politiques ou démocratiques, ces personnes ne doivent pas donner l'impression qu'elles agissent au nom de VEGA. Ces activités ne doivent pas s'effectuer sur le temps de travail ou avec des moyens de l'entreprise.

Concurrence loyale et respect de la législation antitrust

Nous nous engageons à mener une concurrence loyale et responsable, et à respecter toutes les directives nationales et internationales en matière de droit de la concurrence et des trusts. Pour cela, nous favorisons une culture d'entreprise reposant sur l'intégrité et l'équité sur le marché.

Nous refusons systématiquement toutes pratiques anticoncurrentielles telles que les ententes sur les prix, les partages de marchés ou les conditions générales déloyales, en particulier vis-à-vis de cibles vulnérables. De même, nous considérons

comme inacceptables les pratiques commerciales trompeuses ou frauduleuses.

Nous enquêtons en toute transparence sur les éventuelles infractions et prenons les mesures appropriées pour garantir durablement une concurrence équitable.

Transparence

Nos pratiques commerciales sont transparentes et fondées sur des principes éthiques clairs. Nous communiquons ouvertement nos décisions en les justifiant afin de renforcer la confiance de nos partenaires commerciaux et de notre personnel. Nous attachons une grande importance à une communication d'égal à égal et nous encourageons une coopération ouverte et respectueuse.

Protection des données et sécurité des informations

Notre organisation s'engage à assurer une protection complète des données personnelles et à respecter toutes les lois et réglementations pertinentes en matière de protection des données, y compris le RGPD ainsi que les dispositions nationales et internationales applicables.

Nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité des données. Nous aidons les membres de notre personnel en organisant régulièrement des formations et des mesures de sensibilisation ciblées.

La protection contre les cyberattaques et la sécurité informatique constituent des priorités absolues. Nous encourageons également une utilisation éthique des nouvelles technologies et de la numérisation afin de gérer les informations de manière responsable, confidentielle et intègre.

Nous attendons de nos partenaires le respect de normes comparables.



Confidentialité

Notre organisation s'engage à protéger toute information confidentielle. À cet effet, des accords de confidentialité et des dispositions internes forment le cadre d'une gestion prudente des données sensibles. Nous veillons à garantir la confidentialité, l'exactitude et l'intégrité de toutes les informations et enregistrements.

Il va de soi que nous garantissons un traitement éthique des connaissances et de la propriété intellectuelle aussi bien que la confidentialité des données commerciales, relatives aux clients ou personnelles.

En cas de non-respect de ces dispositions, nous mettons en œuvre des mesures systématiques pour garantir durablement la protection de nos informations.

Intelligence artificielle (IA)

Nous avons conscience du potentiel de l'intelligence artificielle (IA) et nous souhaitons l'exploiter de manière ciblée et responsable. Nous avons aussi conscience des risques que l'IA implique et

savons qu'il est nécessaire de gérer les nouvelles technologies de manière éthique.

Nous assurons une utilisation transparente et traçable des systèmes d'IA en veillant à ce que les données utilisées soient de grande qualité, soigneusement contrôlées, et respectent à tout moment les droits des personnes concernées.

Nous étudions les risques des principales applications d'IA pour déterminer leurs effets potentiels et nous documentons les évaluations servant à la prise de décision.

Incidents de sécurité et amélioration continue

Notre organisation s'engage à identifier rapidement les incidents de sécurité et à les documenter soigneusement. Grâce à des circuits clairs de remontée des signalements et de communication, tout incident est immédiatement analysé et traité afin d'en tirer des mesures préventives à mettre en œuvre.

Notre personnel est responsabilisé aux risques de sécurité par des formations et des mesures de sensibilisation régulières, dans l'objectif d'améliorer en continu notre gestion de la sécurité.

Signalement des infractions

Nous encourageons et invitons tous les membres de notre personnel ainsi que nos partenaires externes et autres tiers à signaler toute infraction constatée ou suspectée au présent Code de bonne conduite, à la législation en vigueur ou aux directives internes.

Outre les possibilités offertes en interne, comme la prise de contact directe avec la direction, le service RH ou le service chargé de la compliance, nous mettons à disposition l'adresse électronique

ethics.vega@vega.com ou le portail ci-après qui permet les signalements anonymes :

Signalement <https://grieshaber.crefowhistle.de/>

De plus, les partenaires de notre chaîne d'approvisionnement disposent d'un portail séparé sur lequel ils peuvent signaler les risques ou les infractions liés aux droits humains ou à l'environnement dans le cadre de notre devoir de vigilance d'entreprise. Ce portail permet également les signalements anonymes :

Demandes liées aux droits humains et à l'environnement <https://grieshaber.crefosupply.de/>

Toutes nos voies de signalement garantissent la confidentialité et la protection des lanceurs d'alerte. En règle générale, nous confirmons la réception d'un message sous une semaine, et nous donnons un retour sur les mesures mises en œuvre dans un délai de trois mois, sous couvert d'une stricte confidentialité.

Tout signalement reçu fait l'objet d'un examen attentif et de mesures adéquates en cas de besoin. VEGA garantit que les signalements réalisés de bonne foi ne donnent lieu à aucunes représailles ni désagréments. Nous ne tolérons aucun abus de ces systèmes.

Responsabilité et conséquences en cas d'infraction

Notre organisation s'engage à respecter le présent Code de bonne conduite ainsi que toutes les directives internes et dispositions légales qui y sont liées.

En cas d'infraction avérée, nous mettons en œuvre des mesures systématiques et, si nécessaire, des sanctions conformes à nos directives internes et aux dispositions applicables.

Nous accordons beaucoup d'importance à l'équité et à la transparence des procédures afin de justifier les investigations et d'en déduire des améliorations continues.

Chaque membre du personnel doit respecter le présent Code de bonne conduite. Les cadres ont une responsabilité particulière dans ce domaine, en promouvant activement les valeurs et les principes de l'entreprise avec leur personnel et en donnant l'exemple par leurs actes.

Notre objectif est de promouvoir une culture d'entreprise intègre dans laquelle nos actes sont guidés par le sens des responsabilités et la confiance.

Dispositions finales

Le présent Code de bonne conduite s'applique obligatoirement à tout le personnel ainsi que, en fonction des éventuelles dispositions contractuelles, à nos partenaires commerciaux.

Le Code de bonne conduite entre en vigueur le jour de sa diffusion. Il est disponible en plusieurs langues et consultable sur le portail interne de l'entreprise ou sur www.vega.com.

En cas de doute, les services de la compliance, des ressources humaines ou vos cadres dirigeants sont disponibles pour vous apporter des éclaircissements.

Chaque individu est responsable du respect et de la mise en œuvre de ce Code de bonne conduite. Afin de renforcer la compréhension commune et l'engagement pour nos valeurs, nous communiquerons ce Code de bonne conduite en toute transparence à tous les membres du personnel et à nos partenaires commerciaux. Si besoin, nous le modifierons ou le compléterons.

VEGA Grieshaber KG

Am Hohenstein 113

77761 Schiltach

RFA

Tél. : +49 7836 50-0

Courriel : info.de@vega.com

Version : novembre 2025

Le contenu de ce texte a été soigneusement rédigé et contrôlé. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou lacunes. En cas de modifications, le présent document ne sera pas retiré par l'éditeur.